



Plan financier

2022-2025

Table des matières

1. Préambule

1.1. Introduction	3
1.2. Dispositions légales	3

2. Plan financier 2022-2025

2.1. Evolution du compte de fonctionnement 2022-2025.....	4
2.2. Planification des investissements 2022-2025.....	5
2.3. Evolution de l'endettement net	6
2.4. Evolution de la fortune.....	6

3. Considérations finales..... 7

4. Annexes

4.1 Récapitulation des éléments du plan financier	9
4.2. Eléments d'analyse financière.....	10
4.3. Détail des investissements nets	15

1. Préambule

1.1. Introduction

Nous avons le plaisir vous présenter le plan financier 2022-2025. Il a été validé par l'exécutif lors de la séance du 25 novembre 2021.

Ce document de planification financière est un instrument d'information sur les intentions et perspectives futures d'investissement de la commune. Si le budget 2022 est un instrument de planification à court terme et essentiel à la gestion courante de la Commune, le plan financier recense les investissements prioritaires arrêtés par l'exécutif communal. Il renseigne sur l'évolution des comptes de fonctionnement, de la fortune et de l'endettement.

C'est un outil important afin de pouvoir juger des moyens à disposition pour la mise en œuvre des projets. Cette planification est revue chaque année, dans le cadre de l'élaboration du budget, afin de prendre en compte les changements intervenus durant l'année tant au niveau de l'environnement socio-économique, des adaptations légales et des besoins de la collectivité locale. Il est important de relever que cet instrument n'est pas statique, au contraire ; il s'adapte annuellement en fonction des résultats réalisés et de l'avancement des projets. Le tableau présenté ci-dessous inventorie les investissements ambitionnés par la commune et qui devraient se réaliser durant les 4 prochains exercices. Il montre les options données au développement de la Commune.

Ce n'est pas un acte contraignant engageant le Conseil communal de manière irrévocable. Ces options n'ont qu'un caractère indicatif. Le Conseil général prend acte du plan financier et ne l'approuve pas au sens du budget annuel.

Le plan financier qui vous est soumis respecte la période quadriennale minimum imposée par l'article 79 LCo.

1.2. Dispositions légales

La loi sur les communes du 5 février 2004 précise à l'art. 79, le fondement de la planification financière. Elle mentionne :

- 1 Le conseil municipal établit, pour une durée de quatre ans au moins, une planification financière qu'il porte à la connaissance de l'assemblée primaire ou du conseil général.*
- 2 Cette planification financière donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement.*

Ces éléments sont précisés dans l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 24.02.2021.

Art. 30 Principes

- 1 Le Conseil communal établit, pour une durée de quatre ans au moins, un plan financier.*
- 2 Le plan financier est porté à la connaissance de l'assemblée primaire ou du conseil général avant la présentation du budget.*

Art. 31 Compétence et contenu

- 1 Le plan financier est traité et approuvé par le conseil communal.*
- 2 Le plan financier se compose du message introductif, du tableau des résultats de la planification financière, du programme des investissements et des bases de calcul.*

3 Il informe notamment sur :

a) l'évolution probable des charges et des revenus du compte de résultats ;

b) les dépenses et les recettes des investissements prévus, l'effet des investissements sur l'équilibre budgétaire, soit une estimation justifiant que les charges induites, y compris les amortissements comptables, seront supportables, ainsi que le mode de financement prévu des investissements;

ssements;

c) l'évolution prévisible du capital propre et de l'endettement.

2. Plan financier 2022-2025

La planification financière est un instrument d'information et de gestion. Elle doit évoluer avec les nouveaux paramètres qui surgissent immanquablement.

Le changement de législature et un remaniement important des autorités communales amènent son lot de changements au niveau des perspectives et priorités pour les prochaines années. Certaines sont traduites dans ce plan financier et d'autres sont sur un terme plus lointain.

2.1. Evolution du compte de fonctionnement 2022-2025

La mise en place du nouveau système comptable (MCH2) altère la manière de présenter les comptes et ne facilite pas la comparaison avec les années antérieures avec l'ancien système comptable (MCH1).

L'estimation de l'évolution des charges et des recettes du compte de fonctionnement se contente de se faire en fonction de la nature des opérations. Dans de nombreux domaines, la commune n'a pas ou très peu d'emprise – comme autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) ou l'action sociale cantonale – l'enseignement – participation aux routes cantonales. Ces charges sont d'ailleurs nouvellement regroupées dans le MCH2 sous « charges de transfert ».

Les charges de personnel sont estimées en hausse, que ce soit en lien avec les décisions prises déjà au budget 2022 ainsi qu'à l'importance de l'adaptation des ressources nécessaires au volume de travail et défis que représente la gestion de l'Administration communale. Le probable transfert de personnel de ATSA à la commune participe également à cette augmentation.

Au niveau des impôts, l'évaluation a été calculée sur une progression annuelle constante de 2 % et en tenant compte également d'informations en possession de l'administration sur l'arrivée ou le départ de contribuables. Au vu de la différence majeure entre budget et comptes 2020 et les perspectives similaires pour 2021, nous avons pris comme base une moyenne entre les comptes 2020 et le budget 2022 pour cette planification à plus long terme. En fonction des résultats de 2021, les estimations futures devront toujours être prudentes tout en se rapprochant plus de la réalité. Quant aux redevances sur le prix de l'électricité, nous n'avons pas, par prudence, chiffré d'amélioration des revenus.

Sur cette période, la marge d'autofinancement restera relativement faible en regard des investissements souhaités par l'exécutif communal mais s'approchera tout de même de CHF 3 millions de francs.

Désignation	C-2019 MCH1	C-2020 MCH2	B-2021 MCH2	B-2022 MCH2	PF-2023 MCH2	PF-2024 MCH2	PF-2025 MCH2
30 Charges de personnel	4 916 259	4 942 335	5 027 750	5 567 300	5 500 000	5 555 000	5 611 000
31 Charges de biens et services et autres charges	5 727 947	5 641 670	5 668 400	5 677 900	5 706 000	5 735 000	5 764 000
32 Intérêts passifs	0	0	0	0	0	0	0
33 Amortissement patrimoine financier	0	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	245 600	53 347	184 900	187 900	187 900	187 900	187 900
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	308 291	125 632	131 900	6 900	7 000	7 000	7 000
36 Charges de transferts	8 123 613	9 454 403	8 434 200	8 821 510	8 800 000	8 800 000	8 800 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	1 505 146	1 565 762	1 490 500	1 621 600	1 630 000	1 638 000	1 646 000
Total des charges avant amortissements	20 826 855	21 783 148	20 937 650	21 883 110	21 830 900	21 922 900	22 015 900
33 Amortissements ordinaires	2 811 017	3 166 469	2 794 000	2 080 000	2 101 000	2 122 000	2 143 000
3 Total des charges	23 637 872	24 949 618	23 731 650	23 963 110	23 931 900	24 044 900	24 158 900
40 Revenus fiscaux	19 974 121	16 084 683	14 611 200	14 263 800	15 049 000	15 350 000	15 657 000
41 Patentes et concessions	1 235 271	1 177 885	1 233 800	1 233 800	1 233 800	1 233 800	1 233 800
42 Taxes	4 564 041	4 254 672	4 142 350	4 229 100	4 229 100	4 229 100	4 229 100
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	584 307	562 669	511 900	508 900	508 900	508 900	508 900
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	42 305	49 800	331 200	300 000	300 000	300 000
46 Revenus de transferts	1 181 223	1 342 128	1 264 886	1 502 400	1 500 000	1 500 000	1 500 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 505 146	1 565 762	1 490 500	1 621 600	1 630 000	1 638 000	1 646 000
4 Total des revenus	29 044 109	25 030 105	23 304 436	23 690 800	24 450 800	24 759 800	25 074 800
Marge d'autofinancement	8 217 254	3 330 283	2 448 886	1 483 390	2 326 900	2 543 900	2 765 900
Excédent de revenu/charges (+/-)	5 406 237	80 487	-427 214	-272 310	518 900	714 900	915 900

2.2. Planification des investissements 2022-2025

Les investissements nets attendus pour les années 2022-2025 représentent plus de 28 millions de francs. Ces projets répondent à la volonté de maintenir des infrastructures de qualité et aux tâches qu'une collectivité se doit d'offrir à sa population.

Le programme est ambitieux et la marge d'autofinancement estimée insuffisante pour assurer le financement de ces projets. Le recours à l'emprunt sera nécessaire et l'endettement augmentera

Le tableau ci-après récapitule les principaux projets des exercices prochains :

Désignation	C-2018	C-2019	C-2020	B-2021	B-2022	PF 2023	PF-2024	PF-2025	Description
0 Administration générale	-37 432.50	717 251.60	2 276 363.95	2 920 200.00	505 000.00	1 540 000.00	600 000.00	600 000.00	achats terrains, remplacement véhicule TP, infrastructures communales (local TP-Archives-)
1 Sécurité publique	44 323.25	18 688.50	14 348.65	0.00	0.00	450 000.00			Construction du local du feu/pompiers
2 Enseignement et formation	277 202.50	-38 390.00	-3 000.00	165 000.00	505 000.00	65 000.00	2 065 000.00	2 265 000.00	Agrandissement centre scolaire de Botyre
3 Culture, loisirs et culte	121 506.60	-33 604.60	42 781.40	179 000.00	114 000.00	264 000.00	464 000.00	-36 000.00	infrastructures sportives
4 Santé	0.00	3 857.25	3 811.35	3 800.00	18 800.00				
5 Prévoyance sociale	12 780.17	20 551.80	138 598.80	0.00	20 000.00		1 000 000.00	800 000.00	Construction de l'espace UAPE/réfectoire pour écoles
6 Trafic	449 019.35	1 116 419.90	1 403 833.30	1 135 000.00	1 691 000.00	930 000.00	830 000.00	730 000.00	réfection annuelle du réseau communale. Participation au réseau routier cantonal.
7 Protection et aménagement de l'environnement	451 900.15	526 797.90	1 655 605.60	769 100.00	2 332 100.00	3 381 000.00	4 030 000.00	765 000.00	entretien PGEE, réhabilitation ou raccordement à Chandoline de la STEP, gestion des déchets, sécurisation des torrents, captation d'eau dans la combe des Andins remembrement parcellaire
8 Economie publique	121 552.60	106 953.15	154 365.25	586 000.00	555 000.00	550 000.00	550 000.00	250 000.00	
9 Finances et impôts	18 000.00	3 500 000.00	-709 990.00	0.00	-125 000.00	-140 000.00	860 000.00	-140 000.00	
Total	1 458 852.12	5 938 525.50	4 976 718.30	5 758 100.00	5 615 900.00	7 040 000.00	10 399 000.00	5 234 000.00	

2.3. Evolution de l'endettement net

La planification établie prévoit un endettement communal à plus de 26 millions de francs à l'aube 2026 pour autant que tous les projets se réalisent. La dette nette par habitant devrait atteindre CHF 6'000.00 en chiffres ronds. Selon les indicateurs du canton qui se trouvent être plus négatifs qu'avec le MCH1, elle serait considérée comme très importante.

Nous vous renvoyons à ce propos à l'annexe 4.2 tableau « Dette nette 1 par habitant ».

2.4 Evolution de la fortune

La loi cantonale sur les communes et l'ordonnance sur la gestion financière définissent les principes relatifs à l'équilibre budgétaire. Le budget de fonctionnement des communes est équilibré lorsqu'il ne résulte pas de découvert au bilan, après la prise en compte des amortissements.

Les résultats déficitaires attendus et l'insuffisance de financement des investissements planifiés vont inévitablement affaiblir la fortune de la Commune.

Malgré cette planification, l'état de la fortune demeure dans les limites fixées par l'ordonnance sur la gestion financière des communes, notamment l'équilibre budgétaire précisant qu'un excédent de charge ne peut être budgétisé que s'il est couvert par l'excédent du bilan (art. 7 al. 2 de l'ordonnance du 24.02.2021 OGFCo).

L'évolution de la fortune nette figure à l'annexe 4.1.

3. Considérations finales

La planification des investissements exprimée pour les prochains exercices est ambitieuse. Elle reflète les défis qui attendent notre collectivité à court et moyen terme et elle livre l'expression du développement souhaité par le Conseil communal. Les infrastructures envisagées sont toutes essentielles afin de maintenir l'attractivité de notre commune pour ses résidents pour les décennies à venir. Leur concrétisation ne se déroulera peut-être pas au rythme mentionné, mais l'exécutif souhaite s'y référer. Ces projets influenceront assurément les finances communales.

Considérant les marges d'autofinancement attendues pour 2022-2025, il se dégage une insuffisance de financement de plus de 26 millions de francs. S'il est vrai que ce plan a un caractère évolutif, il est avéré que le recours à l'emprunt sera nécessaire. La conséquence directe de cette situation sera une augmentation de l'endettement communal.

Au contraire des derniers exercices, où un certain équilibre a pu être maintenu entre la marge d'autofinancement et les investissements nets, il faudra accepter d'y déroger. Ces dernières années, il y a eu peu d'investissements d'envergure sur notre commune. Avec ces prévisions quadriennales, les indicateurs financiers mis en place par le Canton seront pénalisés. Cette exposition est nécessaire à la réalisation des objectifs prioritaires que sont le renouvellement et le développement de nos infrastructures et le maintien d'un service public de valeur.

C'est dans ce contexte évolutif et cyclique que le plan quadriennal a été préparé.

Ce plan financier résulte d'une démarche unilatérale de l'Exécutif. Toutefois, il est essentiel que l'Exécutif et le Législatif s'unissent autour d'objectifs communs.

Le Conseil communal vous présente, Mesdames et Messieurs, ses salutations distinguées.

Ayent, le 20 novembre 2021

LA COMMUNE D'AYENT

4. Annexes

4.1. Récapitulation des éléments du plan financier

4.2. Eléments d'analyse financière

4.3. Détail des investissements nets

4.1 Récapitulation des éléments du plan financier 2020-2025

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Prévisions compte de résultats						
Total des charges financières	21 657 516	20 805 750	21 876 210	20 193 900	20 277 900	20 362 900
Total des revenus financiers	24 987 800	23 254 636	23 359 600	22 520 800	22 821 800	23 128 800
Marge d'autofinancement	3 330 283	2 448 886	1 483 390	2 326 900	2 543 900	2 765 900
Amortissements planifiés	3 166 469	2 794 000	2 080 000	2 101 000	2 122 000	2 143 000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	125 632	131 900	6 900	7 000	7 000	7 000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	125 632	131 900	6 900	7 000	7 000	7 000
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	42 305	49 800	331 200	300 000	300 000	300 000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	42 305	49 800	331 200	300 000	300 000	300 000
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	80 487	-427 214	-272 310	518 900	714 900	915 900
Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	7 515 519	6 956 300	6 803 400	7 236 000	11 410 000	5 420 000
Total des recettes	2 538 800	1 198 200	1 187 500	196 000	1 011 000	186 000
Investissements nets	4 976 718	5 758 100	5 615 900	7 040 000	10 399 000	5 234 000
Financement des investissements						
Report des investissements nets	4 976 718	5 758 100	5 615 900	7 040 000	10 399 000	5 234 000
Marge d'autofinancement	3 330 283	2 448 886	1 483 390	2 326 900	2 543 900	2 765 900
Excédent (+) découvert (-) de financement	-1 646 435	-3 309 214	-4 132 510	-4 713 100	-7 855 100	-2 468 100
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	80 487	-427 214	-272 310	518 900	714 900	915 900
Excédent /Découvert du bilan	25 476 863	25 049 649	24 777 339	25 296 239	26 011 139	26 927 039

4.2 Eléments d'analyse financière

		2020	2021	2022	2023	2024	2025
1. Taux d'endettement net (I1)							
Dette nette I	CHF	3 564 634.15	6 873 848.15	11 006 358.15	15 719 458.15	23 574 558.15	26 042 658.15
Revenus fiscaux	40 CHF	16 084 683.30	14 611 200.00	14 263 800.00	15 049 000.00	15 350 000.00	15 657 000.00
		22.16%	47.05%	77.16%	104.46%	153.58%	166.33%

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

2. Degré d'autofinancement (I2)

Autofinancement	CHF	3 330 283.17	2 448 886.00	1 483 390.00	2 326 900.00	2 543 900.00	2 765 900.00
investissements nets	CHF	4 976 718.30	5 758 100.00	5 615 900.00	7 040 000.00	10 399 000.00	5 234 000.00
		66.92%	42.53%	26.41%	33.05%	24.46%	52.84%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80 - 100%	cas normal
50 - 80%	récession

2020 2021 2022 2023 2024 2025

3. Part des charges d'intérêts (I3)

Charges d'intérêts nets	CHF	255.32	-98 500.00	-98 500.00	-	-	-
Revenus courants	CHF	23 464 342.80	21 813 936.00	22 069 200.00	22 820 800.00	23 121 800.00	23 428 800.00
		0.00%	-0.45%	-0.45%			

Valeurs indicatives

0% – 4%	bon
4% – 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)

Dette brute	CHF	12 585 068.95	15 894 282.95	20 026 792.95	24 739 892.95	32 594 992.95	35 063 092.95
Revenus courants	CHF	23 464 342.80	21 813 936.00	22 069 200.00	22 820 800.00	23 121 800.00	23 428 800.00
		53.63%	72.86%	90.75%	108.41%	140.97%	149.66%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

2020 2021 2022 2023 2024 2025

5. Proportion des investissements (I5)

Investissements bruts	CHF	7 515 518.75	6 956 300.00	6 803 400.00	7 236 000.00	11 410 000.00	5 420 000.00
Dépenses totales	CHF	27 372 973.12	26 271 550.00	27 058 010.00	27 429 900.00	31 687 900.00	25 782 900.00
		27.46%	26.48%	25.14%	26.38%	36.01%	21.02%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)

Service de la dette	CHF	3 166 724.67	2 695 500.00	1 981 500.00	2 101 000.00	2 122 000.00	2 143 000.00
Revenus courants	CHF	23 464 342.80	21 813 936.00	22 069 200.00	22 820 800.00	23 121 800.00	23 428 800.00
		13.50%	12.36%	8.98%	9.21%	9.18%	9.15%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)

Dette nette I	CHF	3 564 634.15	6 873 848.15	11 006 358.15	15 719 458.15	23 574 558.15	26 042 658.15
Population résidante permanente		4 094	4 137	4 194	4 244	4 294	4 344
		871	1 662	2 624	3 704	5 490	5 995

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)

Autofinancement	CHF	3 330 283.17	2 448 886.00	1 483 390.00	2 326 900.00	2 543 900.00	2 765 900.00
Revenus courants	CHF	23 464 342.80	21 813 936.00	22 069 200.00	22 820 800.00	23 121 800.00	23 428 800.00
		14.19%	11.23%	6.72%	10.20%	11.00%	11.81%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

Evolution indicateurs	Comptes	Budget	Budget	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1. Taux d'endettement net (I1)	22.16%	47.05%	77.16%	104.46%	153.58%	166.33%
	bon	bon	bon	suffisant	mauvais	mauvais
2. Degré d'autofinancement (I2)	66.92%	42.53%	26.41%	33.05%	24.46%	52.84%
	récession	récession	récession	récession	récession	récession
3. Part des charges d'intérêts (I3)	0.00%	-0.45%	-0.45%	0.00%	0.00%	0.00%
	bon	bon	bon	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	53.63%	72.86%	90.75%	108.41%	140.97%	149.66%
	bon	bon	bon	moyen	moyen	moyen
5. Proportion des investissements (I5)	27.46%	26.48%	25.14%	26.38%	36.01%	21.02%
	eff. d'inv. élevé	eff. d'inv. élevé	eff. d'inv. élevé	eff. d'inv. élevé	eff. d'inv. très élevé	eff. d'inv. élevé
6. Part du service de la dette (I6)	13.50%	12.36%	8.98%	9.21%	9.18%	9.15%
	charge acceptable	charge acceptable	charge acceptable	charge acceptable	charge acceptable	charge acceptable
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	871	1662	2624	3704	5490	5995
	endettement faible	endettement moyen	endettement important	endettement important	endettement très important	endettement très important
8. Taux d'autofinancement (I8)	14.19%	11.23%	6.72%	10.20%	11.00%	11.81%
	moyen	moyen	mauvais	moyen	moyen	moyen

4.3 Détail des investissements nets

Investissements nets	C-2018	C-2019	C-2020	B-2021	B-2022	PF-2023	PF-2024	PF-2025
0. Administration générale	-37 432.50	717 251.60	2 276 363.95	2 920 200.00	505 000.00	1 540 000.00	600 000.00	600 000.00
Biens-fonds	-72 132.50	291 205.75	2 187 355.35	2 800 000.00	425 000.00			160 000.00
Biens-fonds remboursements							40 000.00	
Bâtiments administratifs		203 786.85	41 357.65	35 200.00	50 000.00	1 500 000.00	500 000.00	400 000.00
Equipement de bureau			47 650.95				20 000.00	
Véhicules	34 700.00	222 259.00		85 000.00	30 000.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00
1. Sécurité publique	44 323.25	18 688.50	14 348.65	0.00	0.00	450 000.00	0.00	0.00
Horodateurs	41 252.80							
Equipement service du feu	3 070.45	18 688.50	14 348.65			450 000.00		
2. Enseignement et formation	277 202.50	-38 390.00	-3 000.00	165 000.00	505 000.00	65 000.00	2 065 000.00	2 265 000.00
Rénovation ancien bâtiment CO + salle de gym	151 481.95	26 441.10		160 000.00	300 000.00			
Ecole de Botyre - extension	62 528.30	-54 949.60			200 000.00		2 000 000.00	2 200 000.00
Mobilier écoles Botyre + CO	61 130.75					60 000.00	60 000.00	60 000.00
Bourses et prêts	2 061.50	-9 881.50	-3 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00
3. Culture, loisirs et culte	121 506.60	-33 604.60	42 781.40	179 000.00	114 000.00	264 000.00	464 000.00	-36 000.00
Rénovations chemins				105 000.00				
Infrastructures sportives et culturelles	157 506.60	2 395.40	78 781.40	110 000.00	100 000.00	300 000.00		
Projet Quartier Musée des Bisses					50 000.00		500 000.00	
Maison peinte	-36 000.00	-36 000.00	-36 000.00	-36 000.00	-36 000.00	-36 000.00	-36 000.00	-36 000.00
4. Santé	0.00	3 857.25	3 811.35	3 800.00	18 800.00	0.00	0.00	0.00
Dispositif pré-hospitalier - Etat du Valais		3 857.25	3 811.35	3 800.00	18 800.00			
5. Prévoyance sociale	12 780.17	20 551.80	138 598.80	0.00	20 000.00	0.00	1 000 000.00	800 000.00
Places accueil d'enfants			100 000.00					
Crèche Naftaline - mobilier + appareils			19 162.15				1 000 000.00	800 000.00
Institutions handicapés - Etat du Valais	12 780.17	20 551.80	19 436.65		20 000.00			
Home Les Crêtes et unités d'accueil								

6. Trafic	449 019.35	1 116 419.90	1 403 833.30	1 135 000.00	1 691 000.00	930 000.00	830 000.00	730 000.00
Nouvelles réalisations et réfections diverses	190 099.95	877 268.85	1 036 554.45	940 000.00	1 200 000.00	600 000.00	500 000.00	500 000.00
Frais de construction des routes cantonales	123 012.70	70 853.65	-11 027.25	35 000.00	375 000.00	200 000.00	200 000.00	200 000.00
Eclairage public	135 906.70	168 297.40	52 431.40	160 000.00	76 000.00	30 000.00	30 000.00	30 000.00
Aménagement des espaces publics			325 874.70			100 000.00	100 000.00	100 000.00
Etude pour aménagement des centres des villages					40 000.00			
7. Protection et aménagement de l'environnement	451 900.15	526 797.90	1 655 605.60	769 100.00	2 332 100.00	3 381 000.00	4 030 000.00	765 000.00
70. Approvisionnement et alimentation en eau potable	325 069.45	298 806.50	495 857.10	147 000.00	343 000.00	1 193 000.00	3 145 000.00	125 000.00
Captation eau potable	35 128.05	210 974.20	399 390.20		163 000.00	1 000 000.00	3 000 000.00	
Maintenance du réseau	374 605.60	137 301.00	142 457.90	72 000.00	80 000.00	200 000.00	150 000.00	150 000.00
Compteurs d'eau			25 197.30	30 000.00	30 000.00	70 000.00	50 000.00	50 000.00
Station de filtration de Probon				125 000.00	125 000.00			
Zones à aménager							20 000.00	
Véhicule service EE		35 560.00						
Honoraires nouveau règlement					25 000.00			
Taxes de raccordement et subventions	-84 664.20	-85 028.70	-71 188.30	-80 000.00	-80 000.00	-77 000.00	-75 000.00	-75 000.00
71. Assainissement des eaux usées	54 709.75	-14 466.00	302 510.25	157 100.00	1 340 000.00	568 000.00	590 000.00	570 000.00
Réalisations ponctuelles			52 576.50	45 000.00	125 000.00			
Maintenance du réseau (PGEE)	95 287.75					150 000.00	150 000.00	150 000.00
Plan général évacuation égouts (PGEE)		46 400.00		50 000.00	50 000.00	75 000.00	75 000.00	75 000.00
PGEE : rénovation du réseau		2 997.75						
Zones à aménager							20 000.00	
STEP : réhabilitation ou raccordement à Chandoline	46 763.30	25 751.05	325 074.10	142 100.00	1 220 000.00	420 000.00	420 000.00	420 000.00
Report de recettes au bilan								
Honoraires nouveau règlement					25 000.00			
Taxes de raccordement	-87 341.30	-89 614.80	-75 140.35	-80 000.00	-80 000.00	-77 000.00	-75 000.00	-75 000.00
72. Traitement des déchets	109 168.35	166 426.65	18 849.45	26 000.00	180 000.00	1 120 000.00	20 000.00	20 000.00
Abris et containers	109 168.35	166 426.65	18 849.45	26 000.00	130 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00
Centre de tri Luc								
Centre de tri intercommunal					50 000.00	1 100 000.00		
74. Cimetière	81 204.50	15 078.00	0.00	0.00	0.00	150 000.00	0.00	0.00
Cimetière	81 204.50	15 078.00				150 000.00		
75. Correction des eaux	-146 735.85	-30 771.40	594 022.60	361 000.00	469 100.00	300 000.00	0.00	0.00
Torrents	-146 735.85	-30 771.40	594 022.60	361 000.00	469 100.00	300 000.00		
76. Protection contre les avalanches	11 464.50	91 724.15	244 366.20	28 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Protections avalanches	11 464.50	91 724.15	244 366.20	28 000.00				
79. Aménagement du territoire	17 019.45	0.00	0.00	50 000.00	0.00	50 000.00	275 000.00	50 000.00
Zones à aménager	17 019.45			50 000.00		50 000.00	1 100 000.00	50 000.00
.J. Part de tiers							-825 000.00	

8. Economie publique	121 552.60	106 953.15	154 365.25	586 000.00	555 000.00	550 000.00	550 000.00	250 000.00
Irrigation par aspersion								
Remise en état périodique des chemins (REP)						300 000.00	300 000.00	
Cheminevements à pied et chenillards	131 110.90	-12 574.00	2 354.70	85 000.00	85 000.00			
Protection forêts contre incendies		100 000.00	7 225.10					
Mesures de compensations écologiques								
Mesures PCT	-9 558.30		111 520.20	31 000.00	30 000.00	50 000.00	50 000.00	50 000.00
Autres locaux Anzère		31 617.15						
Mesures d'économies d'énergies		-12 090.00	33 265.25	470 000.00	440 000.00	200 000.00	200 000.00	200 000.00
9. Finances et impôts	18 000.00	3 500 000.00	-709 990.00	0.00	-125 000.00	-140 000.00	860 000.00	-140 000.00
Anzère Spa & Wellness SA			-1 000 000.00		-140 000.00	-140 000.00	-140 000.00	-140 000.00
Télé Anzère SA		3 500 000.00	290 010.00					
Lienne-Raspille SA	18 000.00				15 000.00			
Soutien à l'économie touristique							1 000 000.00	
Anzère Tourisme SA								
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	1 458 852.12	5 938 525.50	4 976 718.30	5 758 100.00	5 615 900.00	7 040 000.00	10 399 000.00	5 234 000.00